

Présents : 9 **Votants : 10**
Excusé : Mr F. ESTEBAN pouvoir à
Mr G. MAROIS.
Absente : Mme C.LARTIGUE

**Le procès verbal de la séance
du 28/03/2017 est approuvé
à l'unanimité.**

Cérémonie du 8 mai



**Nos prochains
rendez-vous !**

Vendredi 2 juin : Bou ciné

Samedi 10 juin : Méchoui des
sapeurs-pompiers

Dimanches 11 et 18 juin :
Elections législatives

Samedi 17 juin : Paëlla géante
Place de l'église avec bandas et
concert (réservation auprès du
Barabou)

Vendredi 23 juin : Kermesse de
l'école

**Du vendredi 23 juin au dimanche
25 juin** : Festival de théâtre
« jeunes »

Samedi 24 juin : Tournoi de
football de la Fraternelle

**Prochain Conseil
Municipal
Mardi 20 juin à 20 h30**

**Toutes nos délibérations sont
consultables en mairie**

Conseil Municipal

Du 16 MAI 2017

Compte-rendu

Orléans Métropole

- Décret ministériel du 30/04/2017 instituant le statut de métropole

C'est officiel depuis le **01/05/2017**, le décret instituant le statut d'Orléans Métropole a été publié au Journal Officiel. Orléans fait donc désormais partie des 22 métropoles françaises.

Un projet dit « **Métropolitain** » est en cours de réalisation en collaboration avec les 22 communes. Il s'agit d'un **projet politique au service des habitants pour les années 2017 à 2030**. Il détermine les orientations stratégiques (compétences métropolitaines et communales) pour porter l'ambition du territoire et se hisser dans le rang du top 15 des métropoles.

Ce projet devrait être validé lors d'un séminaire le 26 juin prochain pour présentation en conférence des maires le 29 juin puis **voté lors du Conseil Communautaire du 11 juillet prochain.**

Vie Municipale - délibérations prises

- Saisine de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI)

Dans le cadre du **projet de l'aménagement du centre bourg**, le conseil municipal a souhaité solliciter l'intervention de l'**EPFLI**, compétent pour acquérir des biens immobiliers pour le compte de ses adhérents. Il en conserve la propriété et les gère à titre de réserves foncières pendant une durée de portage convenue. Le conseil municipal habilite donc à l'unanimité des présents l'**EPFLI**, **pour acquérir, négocier, signer tous avants contrats avec les propriétaires des bâtiments situés dans le périmètre du projet.**

- Location de terres agricoles communales

Le conseil municipal se prononce **favorable au changement de locataire** (appelé fermier selon le bail de fermage) pour exploiter les parcelles communales ZB 66 situés au clos de l'évêque pour 1770 m², selon un coût de fermage indexé selon l'indice national.

- Financement du Fonds Unifié Logement (FUL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

La commune est sollicitée à hauteur de **0.77 €** par habitant pour participer au financement de ces fonds pilotés par le Conseil Départemental du Loiret. A noter que ces fonds sont des dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques et aides aux jeunes. Le coût pour la commune est de 797.28 €.

Le conseil valide à l'unanimité des présents cette décision.

Vie Municipale - délibérations prises...suite

- Validation du document unique des risques professionnels

Suite à la réalisation du **document unique** (document qui répertorie tous les risques professionnels auxquels sont exposés tous les agents de la commune) par les services du Centre de Gestion en avril 2017, et après avis favorable du CTP en date du 02 mai 2017, il est demandé au Conseil Municipal de valider ledit document. **Accord à l'unanimité des présents.**

Vie Municipale - travaux en cours

- Vidéo protection

Suite à plusieurs dégradations place du bourg et dans l'enceinte de l'école, il est envisagé d'équiper la commune de caméras de vidéo protection.

Des devis sont à l'étude.

Vie municipale - périscolaire

- **Elections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** : Suite aux élections du samedi 06 mai, le conseil municipal des jeunes est désormais constitué. Ce sont 13 jeunes qui vont œuvrer pour la jeunesse Boumienne ! **Hester Koerber a été nommée Maire, Kylian Renard 1er adjoint, Medhi Akhenkham 2ème adjoint.** Félicitations à tous les membres du CMJ !

Restauration scolaire : le marché conclu avec le prestataire de repas « Api restauration » arrive à son terme **le 31 août prochain**. Une proposition a été faite auprès des représentants de parents d'élèves pour rejoindre le **SIRCO** de St Jean-de-braye (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective) et au travers d'une enquête la majorité des familles s'est prononcée favorablement. Il est proposé au conseil municipal de statuer sur le coût de repas à facturer aux familles. Le prix du repas acheté par la commune auprès du SIRCO étant fixé à **4.06 € TTC**, il est **proposé de facturer aux familles 4.50 € le repas journalier (l'application du quotient familial pouvant diminuer ce coût pour certaines familles).**

Le conseil se prononce favorablement à cette proposition qui est actuellement à l'étude auprès des représentants de parents d'élèves.

Informations diverses

Elections législatives: les dimanches 11 et 18 juin, les bureaux de vote seront ouverts **de 8 h à 18 h sans interruption**. Le vote aura lieu **à la Salle des fêtes**. En cas d'absence, **pensez aux procurations** : à établir **dès maintenant** en gendarmerie ou dans un commissariat de police ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Pour gagner du temps, il est possible de télécharger et remplir le formulaire en pièce jointe sur notre site : www.mairiedebou.fr

Mairie, 8 rue du bourg - mairie@mairiedebou.fr

La vie de la commune en images...

Ils se sont dit...oui !



Le 22/04/2017

Marie-Laure MOIZARD &
Bruno MOURLON

Tous nos vœux de bonheur aux époux !

Les 13 jeunes lors du
dépouillement des élections
CMJ



Sont élus :

Mehdi AKHENKAM, Jules BRAY, Ilario CARVALHO JACINTO, Nina CIZEAU, Clara FOUILHOUX, Camille HOUDRE, Hester KOERBER, Louis LEGER, Marco MENDES FERREIRA, Linsay RENARD, Kylian RENARD, Mohamed-Amine TAJOUNTE, Sofian VILLAIN.

Rappel
Nuisances sonores

L'utilisation d'outils bruyants
(tondeuse, débroussailleuse...)
est règlementée :

- Lundi au vendredi : 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30
- Samedi : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Pour le bien de tous, merci de
respecter ces horaires.